

Département de Saône-et-Loire  
**Commune de LA ROCHE VINEUSE**

-0-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU VENDREDI 24 MARS 2023**

Nombre de membres :

- au Conseil municipal : 13
- en exercice : 19
- qui ont pris part à la délibération : 18

Date de convocation : 20 mars 2023

Date de publication : 31 mars 2023.

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre mars à vingt heures, Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Robert LUQUET, Maire.

**Présents :** MM. Robert LUQUET, Jean-André GUILLERMIN, Jacques PEREIRA, Dominique JOBARD, Bernard FAVRE, Bernard COTTIN, Willy BONFY, Fabrice THERVILLE, et Mmes Françoise MATHIEU-HUMBERT, Corinne MERLIN, Laure SEYDOUX, Marie-France AULAS, Sophie DUMONTEL, Sonia BLONDEAU.

**Excusé(es) :** M. Loïc COLTEL a donné procuration à M. Robert LUQUET, Mme Marie-Claude POTTIER a donné procuration à Mme Françoise MATHIEU-HUMBERT, Mme Virginie THIVENT a donné procuration à Mme Sophie DUMONTEL, Mme Florence CHEVASSON a donné procuration à M. Dominique JOBARD, M. Benoît MEILHAC.

**Absent(s) :** Néant.

**Secrétaire de séance :** M. Jean-André GUILLERMIN.

**Objet :** 2023/2403/022 – *Attribution des subventions aux associations - Année 2023.*

Sur proposition de la commission « communication, économie, culture et animation », le Conseil municipal procède à la répartition des subventions aux associations, selon le tableau annexé et présenté par Mme Françoise MATHIEU-HUMBERT.

Cette répartition tient compte du bilan fourni par chaque association, de ses besoins et de l'aide apportée par la commune sous des formes diverses (mise à disposition de locaux, de terrains, prise en charge de l'éclairage, du chauffage).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve la répartition et le montant total des subventions fixées à 27 197.25 € selon le tableau joint à la présente délibération,
- Dit que les montants seront imputés sur les crédits inscrits au compte 6574 du budget 2023.

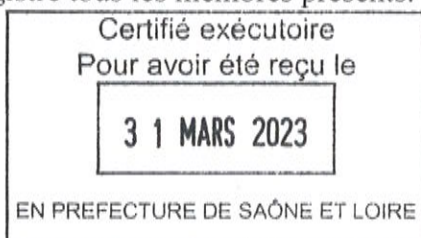
Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.



Pour copie certifiée conforme  
Le 28 mars 2023,  
Le Maire, Robert LUQUET



**AIDES AUX ASSOCIATIONS 2023**

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>SUBVENTIONS VOTEES (en €)</b>
ADMR	1 776.50
AIDCA	11 444.75
Société de Boules	200
Amicale des Sapeurs-Pompiers	500
Amicale du Don du sang	300
APVLC	80
Association Evidanse	400
Atelier du bout du monde	200
Bibliothèque municipale	1 600
Conscrits	300
Dojo Sorlinois	1 200
Eau Vive Animation	200
FNACA	100
Football Club	1 300
Gymnastique volontaire	400
Les Jardins du Fil	500
Les Carrières de La Lie	900
Société de chasse « Le réveil »	500
Sou des Ecoles	1 470
Sport Loisirs Jeunesse Tennis	200
Team RAJE	250
SPA	1 211.25
ABC Davayé	50
Accueil des Charmilles	100
Ligue contre le cancer	50
Comité des Lycéens Resto du Cœur	100
Association de prévention routière	150
Les restaurants du Cœur	100
Musival	1 615
<b>TOTAL (Associations Subventions 2023)</b>	<b>27 197.25</b>